

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

AVIS PUBLIC
Rôle triennal 1^{re} année

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la ville de Matane pour les années 2026, 2027 et 2028.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

Que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la ville de Matane pour les années 2026, 2027 et 2028 a été déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme à Matane, le lundi 15 septembre 2025;

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 30 avril 2026;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet, disponible sur le site internet de la Ville ou au Service de la trésorerie, et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro VM-220, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le règlement numéro VM-220 est disponible au Service du greffe de l'hôtel de ville de Matane à l'adresse mentionnée plus haut;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la "Ville de Matane" à l'attention de la greffière;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Matane, le 18 septembre 2025.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate